

RESENE DUREPOX HARDENER

Resene Automotive & Light Industrial

Version Num: 3.7
Fiche de Données de Sécurité (Conforme à l'Annexe II de REACH (1907/2006) - Règlement 2020/878)

Date d'émission: 26/04/2024
Date d'impression: 26/04/2024
L.REACH.FRA.FR

SECTION 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	RESENE DUREPOX HARDENER
Synonymes	Pas Disponible
Nom d'expédition	PEINTURES (y compris peintures, laques, émaux, couleurs, shellac, vernis, cirages, encaustiques, enduits d'apprêt et bases liquides pour laques) ou MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES (y compris solvants et diluants pour peintures) (ayant un point d'éclair inférieur à 23 °C et visqueux selon 2.2.3.1.4) (pression de vapeur à 50 °C inférieure ou égale à 110 kPa); Peinture (y compris la peinture, la laque, l'émail, la tache, la gomme en gode
Autres moyens d'identification	Pas Disponible

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes	Utilisé selon les instructions du fabricant.
Utilisations déconseillées	Aucune utilisation spécifique déconseillée n'est identifiée.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom commercial de l'entreprise	Resene Automotive & Light Industrial
Adresse	32-50 Vogel Street Wellington Naenae 5011 New Zealand
Téléphone	+64 4 577 0500
Fax	+64 9 259 2737
Site Internet	https://reseneauto.co.nz/
Courriel	accounts@reseneauto.co.nz

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Association / Organisation	NZ POISONS (24hr 7 days)	CHEMWATCH REPOSE D'URGENCE (24/7)
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	0800 764766	+33 4 26 69 99 66
Autres numéros de téléphone d'urgence	0800 737363	+61 3 9573 3188

Une fois connecté et si le message n'est pas dans votre langue préférée alors s'il vous plaît cadran 07

SECTION 2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] et modifications [1]	H226 - Liquides inflammables, catégorie de danger 3, H304 - Danger par aspiration, catégorie de danger 1, H315 - Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2, H317 - Sensibilisation cutanée, catégories de danger 1, H332 - Toxicité aiguë (par inhalation), catégories de danger 4, H335 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 3 (irritation des voies respiratoires), H336 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique, catégorie de danger 3, Effets narcotiques, H361d - TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION Catégorie 2, H373 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie de danger 2
Légende:	1. Classé par Chemwatch; 2. Classification tirée du règlement (UE) no 1272/2008 - Annexe VI

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger	
Mention d'avertissement	Danger

Déclaration(s) sur les risques

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.

RESENE DUREPOX HARDENER

H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (Oral, cutanée, inhalation)

Déclaration(s) supplémentaires

EUH204	Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.
--------	--

Déclarations de Sécurité: Prévention

P201	Se procurer les instructions avant utilisation.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P260	Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
P271	Utiliser seulement dans un endroit bien ventilé.
P280	Porter des gants de protection et des vêtements de protection.
P240	Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241	Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/ intrinsèquement sûr antidéflagrant.
P242	Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.
P243	Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P264	Se laver tout le corps extérieur exposé soigneusement après manipulation.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail

Déclarations de Sécurité: Réponse

P301+P310	EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/un secouriste.
P331	NE PAS faire vomir
P308+P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin
P370+P378	En cas d'incendie: Utiliser une mousse résistant à l'alcool ou une mousse de protéines normale pour l'extinction.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Déclarations de Sécurité: Stockage

P403+P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P405	Garder sous clef.

Déclarations de Sécurité: Élimination

P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux autorisé conformément à toute réglementation locale.
------	---

Le matériau contient Diisocyanate d'hexane-1,6-diyle homopolymérisé, toluène, réaction mass of ethylbenzene and xylene, 1,6-diisocyanatohexane.

2.3. Autres dangers

toluène	Figurant dans le règlement Europe (CE) n ° 1907/2006 - Annexe XVII - (Des restrictions sont applicables)
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	Figurant dans le règlement Europe (CE) n ° 1907/2006 - Annexe XVII - (Des restrictions sont applicables)
1,6-diisocyanatohexane	Figurant dans le règlement Europe (CE) n ° 1907/2006 - Annexe XVII - (Des restrictions sont applicables)

SECTION 3 Composition/informations sur les composants

3.1.Substances

Voir Composition sur les ingrédients Section 3.2

3.2.Mélanges

1. Numéro CAS 2.EC Num 3.Numéro index 4.Numéro REACH	% [poids]	Nom	Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP] et modifications	SCL / Facteur-M	Caractéristiques nanométrique particules
1. 1305-78-8 2.215-138-9 3.Pas Disponible	0.1-0.3	CALCIUM (OXYDE DE) *	Corrosif pour les métaux, catégorie de danger 1, Corrosif/irritant pour la peau, catégories de danger 1B,	Pas Disponible	Pas Disponible

Continued...

RESENE DUREPOX HARDENER

1. Numéro CAS 2. EC Num 3. Numéro index 4. Numéro REACH	% [poids]	Nom	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] et modifications	SCL / Facteur-M	Caractéristiques nanométrique particules
1. 108-88-3 2. 203-625-9 3. 601-021-00-3 4. Pas Disponible	10-30	<u>toluène</u> *	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 2, Toxicité aiguë (par inhalation), catégories de danger 2, Liquides inflammables, catégorie de danger 2, Danger par aspiration, catégorie de danger 1, Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2, Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique, catégorie de danger 3, Effets narcotiques, TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION Catégorie 2, Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie de danger 2; H225, H304, H315, H336, H361d, H373 [2]	Pas Disponible	Pas Disponible
1. 108-65-6 2. 203-603-9 3. 603-064-00-3 607-195-00-7 603-106-00-0 4. Pas Disponible	1-5	<u>acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle</u> *	Liquides inflammables, catégorie de danger 3; H226 [2]	Pas Disponible	Pas Disponible
1. 28182-81-2 2. 500-060-2 3. Pas Disponible 4. Pas Disponible	30-60	<u>Diisocyanate d'hexane-1,6-diyle homopolymérisé</u>	Sensibilisation cutanée, catégories de danger 1, Toxicité aiguë (par inhalation), catégories de danger 4, Sensibilisation respiratoire, catégories de danger 1; H317, H332, H334, EUH204 [1]	Pas Disponible	Pas Disponible
1. 822-06-0 2. 212-485-8 3. 615-011-00-1 4. Pas Disponible	0.1-0.4	<u>1,6-diisocyanatohexane</u>	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2, Sensibilisation cutanée, catégories de danger 1, Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 2, Toxicité aiguë (par inhalation), catégories de danger 3, Sensibilisation respiratoire, catégories de danger 1, Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 3 (irritation des voies respiratoires); H315, H317, H319, H331, H334, H335 [2]	* Resp. Sens. 1; H334: C ≥ 0,5 % Skin Sens. 1; H317: C ≥ 0,5 %	Pas Disponible
1. Pas Disponible 2. Pas Disponible 3. Pas Disponible 4. Pas Disponible	1-10	reaction mass of ethylbenzene and xylene	Liquides inflammables, catégorie de danger 3, Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégories de danger 4, Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2, Toxicité aiguë (par inhalation), catégories de danger 4; H226, H312, H315, H332 [2]	Pas Disponible	Pas Disponible
Légende:	1. Classé par Chemwatch; 2. Classification tirée du règlement (UE) no 1272/2008 - Annexe VI; 3. Classement établi à partir de C & L; * EU IOELVs disponible; [e] Substance identifiée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne				

SECTION 4 Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Contact avec les yeux	<p>Si ce produit entre en contact avec les yeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Maintenir immédiatement les yeux ouverts et rincer de manière continue avec de l'eau claire. ▶ S'assurer d'une irrigation complète des yeux en gardant les paupières écartées et éloignées du centre des yeux et aussi en soulevant occasionnellement les paupières du haut et du bas. ▶ Si la douleur persiste ou réapparaît, rechercher un avis médical. ▶ En cas de blessures aux yeux, les lentilles de contact ne doivent être retirées que par une personne formée.
Contact avec la peau	<p>Si le produit entre en contact avec la peau :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Rapidement mais gentiment, retirer le produit de la peau avec un vêtement propre et sec. ▶ Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés, chaussures incluses. ▶ Laver les zones affectées avec de l'eau (et du savon si disponible) pendant au moins 15 minutes. ▶ transporter à l'hôpital ou chez un docteur.
Inhalation	
Ingestion	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Si un vomissement spontané semble imminent ou survient, maintenir la tête du patient vers le bas, plus bas que ses hanches afin d'éviter une aspiration possible du vomit. ▶ Si avalé, NE PAS faire vomir. ▶ Si un vomissement apparaît, pencher le patient vers l'avant ou le placer sur le côté droit (position tête-basse si possible) pour maintenir les voies respiratoires ouvertes et prévenir une aspiration. ▶ Suivre le patient avec attention. ▶ Ne jamais donner de liquide à une personne présentant des signes d'endormissements ou avec une conscience réduite ; i.e. devenant inconsciente. ▶ Donner de l'eau pour rincer la bouche puis fournir lentement du liquide et autant que la victime peut confortablement en absorber. ▶ Rechercher un avis médical.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir la section 11

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Tout produit aspiré durant un vomissement peut provoquer un dommage aux poumons. En conséquence, les vomissures ne doivent pas être induites mécaniquement ou pharmacologiquement. Les moyens mécaniques doivent être utilisés s'il est considéré comme nécessaire pour vider le contenu de l'estomac; ceci inclut un lavage gastrique après une intubation endotrachéale. Si un vomissement spontané est survenu après l'ingestion, le patient doit être contrôlé pour des difficultés pulmonaires, car des effets négatifs de l'aspiration dans les poumons peuvent être retardés jusqu'à 48 heures.

Pour des expositions chroniques et sous-chroniques aux isocyanates:

- ▶ Le produit peut être un sensibilisateur pulmonaire potentiel qui provoque des spasmes de bronches même chez les patients sans hyperactivité respiratoire antérieure.
- ▶ Les symptômes cliniques d'une exposition incluent une irritation des muqueuses des voies respiratoires et gastriques.
- ▶ Une irritation conjonctivale, une inflammation de la peau (érythème) et des perturbations gastro-intestinales apparaissent rapidement après une exposition.
- ▶ Les symptômes pulmonaires incluent une toux, une brûlure, une douleur sous-sternale et une dyspnée.
- ▶ Quelques sensibilités croisées apparaissent entre les différents isocyanates.

RESENE DUREPOX HARDENER

- ▶ Un œdème pulmonaire non-cardiogénique et des spasmes des bronches sont les conséquences les plus sérieuses d'une exposition. Les patients très marqués symptomatiquement devraient recevoir de l'oxygène, un support de ventilation et une intraveineuse.
- ▶ Le traitement de l'asthme inclut des sympathomimétiques inhalés (épinéphrine [adrénaline], terbutaline) et des stéroïdes.
- ▶ Du charbon activé (1 g/kg) et un purgatif (sorbitol, citrate de magnésium) peuvent être utiles pour une ingestion.
- ▶ Les mydriatiques, les analgésiques systémiques et les antibiotiques typiques (Sulamyd) peuvent être utiles pour des abrasions de la cornée.
- ▶ Il n'y a pas de thérapie efficace pour les ouvriers sensibilisés.

[Ellenhorn and Barceloux; Medical Toxicology]

REMARQUE : Les isocyanates provoquent une restriction des voies respiratoires chez les individus naïfs avec un degré de réponse dépendant de la concentration et de la durée d'exposition. Ils induisent une contraction musculaire modérée qui conduit à des épisodes de bronchoconstriction. Des changements aigus de la fonction des poumons, tels que la diminution du FEV1, peuvent ne pas représenter une sensibilité.

[Karol Jin, Frontiers in Molecular Toxicology, pp 56-61, 1992]

SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- ▶ Mousse.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Incompatibilité au feu	Évitez la contamination avec des agents oxydants, c'est-à-dire des nitrates, des acides oxydants, des agents de blanchiment au chlore, du chlore de piscine, etc., car une inflammation peut en résulter
------------------------	--

5.3. Conseils aux pompiers

Lutte Incendie	▶ Appelez les pompiers et indiquez-leur le lieu et la nature du risque.
Risque D'Incendie/Explosion	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Les liquides et les fumées sont inflammables. Les produits de combustion comprennent: dioxyde de carbone (CO ₂) le monoxyde de carbone (CO) isocyanates cyanure d'hydrogène et des quantités mineures de oxydes d'azote (NO _x) d'autres produits de pyrolyse typiques de la combustion des matières organiques.

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir l'article 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Voir section 12

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Eclaboussures Mineures	▶ Éliminez toutes les sources d'incendie.
Eclaboussures Majeures	▶ Evacuez le personnel.

6.4. Référence à d'autres sections

Le conseil sur l'équipement de protection individuel est contenu dans la rubrique 8 de la FDS.

SECTION 7 Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation Sure	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Les containers, même ceux qui ont été vidés, peuvent contenir des vapeurs explosives. ▶ Une décharge électrostatique peut être provoquée durant le pompage - et peut engendrer un feu. ▶ Évitez tout contact de la personne, même l'inhalation. ▶ NE LAISSEZ PAS les vêtements mouillés avec la substance au contact prolongé avec la peau
Protection anti- Feu et explosion	Voir Section 5
Autres Données	▶ Stockez le matériel dans les récipients d'origine dans un endroit conforme au stockage de liquides inflammables.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Container adapté	Boîte en métal Emballage conforme aux règles du fabricant.
Incompatibilité de Stockage	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Des réactions vigoureuses, quelquefois aboutissant à des explosions, peuvent résulter d'un contact entre les anneaux aromatiques et les agents oxydants. Éviter une réaction avec l'eau, les alcools, les bases fortes, les alcalis, les composés métalliques et les solutions de détergents. Une plage d'énergies de décomposition exothermique pour les isocyanates a été donnée à 20-30 kJ/mol.
Catégories de danger conformément au règlement	P5a : Liquides inflammables, P5b : Liquides inflammables, P5c : Liquides inflammables

RESENE DUREPOX HARDENER

(CE) no 2012/18/EU (Seveso III)	
Quantité seuil (tonnes) de substances dangereuses visées à l'article 3, paragraphe 10, pour l'application	P5a Exigences de niveau inférieur/supérieur : 10 / 50 P5b Exigences de niveau inférieur/supérieur : 50 / 200 P5c Exigences des niveaux inférieur/supérieur : 5 000/50 000

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir section 1.2

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Composant	DNELs L'exposition des travailleurs de modèle	PNECs compartiment
CALCIUM (OXYDE DE)	inhalation 1 mg/m ³ (Locale, chronique) inhalation 4 mg/m ³ (Local, aiguë) <i>inhalation 1 mg/m³ (Locale, chronique) *</i> <i>inhalation 4 mg/m³ (Local, aiguë) *</i>	0.37 mg/L (L'eau (douce)) 0.37 mg/L (Eau - libération intermittente) 0.24 mg/L (Eau (Marine)) 817.4 mg/kg soil dw (sol) 2.27 mg/L (STP)
toluène	cutanée 384 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) inhalation 192 mg/m ³ (Systémique, chronique) inhalation 192 mg/m ³ (Locale, chronique) inhalation 384 mg/m ³ (Systémique aiguë) inhalation 384 mg/m ³ (Local, aiguë) <i>cutanée 226 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) *</i> <i>inhalation 56.5 mg/m³ (Systémique, chronique) *</i> <i>Oral 8.13 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) *</i> <i>inhalation 56.5 mg/m³ (Locale, chronique) *</i> <i>inhalation 226 mg/m³ (Systémique aiguë) *</i> <i>inhalation 226 mg/m³ (Local, aiguë) *</i>	0.68 mg/L (L'eau (douce)) 0.68 mg/L (Eau - libération intermittente) 0.68 mg/L (Eau (Marine)) 1.78 mg/kg sediment dw (Sédiments (eau douce)) 0.178 mg/kg sediment dw (Sédiments (Marine)) 0.313 mg/kg soil dw (sol) 0.84 mg/L (STP)
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	cutanée 183 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) inhalation 275 mg/m ³ (Systémique, chronique) inhalation 553.5 mg/m ³ (Systémique aiguë) inhalation 550 mg/m ³ (Local, aiguë) <i>cutanée 78 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) *</i> <i>inhalation 33 mg/m³ (Systémique, chronique) *</i> <i>Oral 33 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) *</i> <i>inhalation 33 mg/m³ (Locale, chronique) *</i>	0.635 mg/L (L'eau (douce)) 6.35 mg/L (Eau - libération intermittente) 0.064 mg/L (Eau (Marine)) 3.29 mg/kg sediment dw (Sédiments (eau douce)) 0.329 mg/kg sediment dw (Sédiments (Marine)) 0.29 mg/kg soil dw (sol) 100 mg/L (STP)
Diisocyanate d'hexane-1,6-diyle homopolymérisé	inhalation 0.5 mg/m ³ (Locale, chronique) inhalation 1 mg/m ³ (Local, aiguë)	0.127 mg/L (L'eau (douce)) 1.27 mg/L (Eau - libération intermittente) 0.013 mg/L (Eau (Marine)) 266701 mg/kg sediment dw (Sédiments (eau douce)) 26670 mg/kg sediment dw (Sédiments (Marine)) 53183 mg/kg soil dw (sol) 6.46 mg/L (STP)
1,6-diisocyanatohexane	inhalation 0.035 mg/m ³ (Locale, chronique) inhalation 0.07 mg/m ³ (Local, aiguë)	0.049 mg/L (L'eau (douce)) 0.005 mg/L (Eau (Marine)) 0.674 mg/kg sediment dw (Sédiments (eau douce)) 0.067 mg/kg sediment dw (Sédiments (Marine)) 0.523 mg/kg soil dw (sol) 8.42 mg/L (STP)

* Les valeurs pour la population générale

Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP)

DONNEES SUR LES INGREDIENTS

Source	Composant	Nom du produit	VME	STEL	pic	Notes
UE Liste récapitulative des indicatifs Valeurs limites d'exposition (VLIIEP)	CALCIUM (OXYDE DE)	Calcium oxide	1 mg/m ³	4 mg/m ³	Pas Disponible	Pas Disponible
Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) en France - Substances chimiques	CALCIUM (OXYDE DE)	Calcium (oxyde de) fraction alvéolaire	1 mg/m ³	4 mg/m ³	Pas Disponible	Pas Disponible
UE Liste récapitulative des indicatifs Valeurs limites d'exposition (VLIIEP)	toluène	Toluene	50 ppm / 192 mg/m ³	384 mg/m ³ / 100 ppm	Pas Disponible	Skin
Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) en France - Substances chimiques	toluène	Toluène	20 ppm / 76.8 mg/m ³	384 mg/m ³ / 100 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
UE Liste récapitulative des indicatifs Valeurs limites d'exposition (VLIIEP)	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	1-Methoxypropan-2-ol	100 ppm / 375 mg/m ³	568 mg/m ³ / 150 ppm	Pas Disponible	Skin
UE Liste récapitulative des indicatifs Valeurs limites d'exposition (VLIIEP)	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	1-Methoxypropyl-2-acetate	50 ppm / 275 mg/m ³	550 mg/m ³ / 100 ppm	Pas Disponible	Skin

Continued...

RESENE DUREPOX HARDENER

Source	Composant	Nom du produit	VME	STEL	pic	Notes
Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) en France - Substances chimiques	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	50 ppm / 275 mg/m3	550 mg/m3 / 100 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) en France - Substances chimiques	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	1-Méthoxy-2-propanol	50 ppm / 188 mg/m3	375 mg/m3 / 100 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Évaluations des limites d'exposition professionnelle aux substances par l'ECHA Europe	Diisocyanate d'hexane-1,6-diyle homopolymérisé	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) en France - Substances chimiques	1,6-diisocyanatohexane	Diisocyanate d'hexaméthylène	0.01 ppm / 0.075 mg/m3	0.15 mg/m3 / 0.02 ppm	Pas Disponible	La VLEP CT est définie sur une période de référence de 5 minute
Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) en France - Substances chimiques	1,6-diisocyanatohexane	Diisocyanate d'hexaméthylène, prépolymères du	Pas Disponible	1 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible
Évaluations des limites d'exposition professionnelle aux substances par l'ECHA Europe	1,6-diisocyanatohexane	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible

Limites d'urgence

Composant	TEEL-1	TEEL-2	TEEL-3
CALCIUM (OXYDE DE)	6 mg/m3	110 mg/m3	660 mg/m3
toluène	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	100 ppm	160 ppm	660 ppm
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Diisocyanate d'hexane-1,6-diyle homopolymérisé	7.8 mg/m3	86 mg/m3	510 mg/m3
1,6-diisocyanatohexane	0.018 ppm	0.2 ppm	3 ppm

Composant	IDLH originale	IDLH révisé
CALCIUM (OXYDE DE)	25 mg/m3	Pas Disponible
toluène	500 ppm	Pas Disponible
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	Pas Disponible	Pas Disponible
Diisocyanate d'hexane-1,6-diyle homopolymérisé	Pas Disponible	Pas Disponible
1,6-diisocyanatohexane	Pas Disponible	Pas Disponible


DONNÉES SUR LES MATÉRIAUX

Certaines juridictions nécessitent qu'une surveillance médicale soit réalisée sur les ouvriers exposés sur leur lieu de travail.

Ces guides d'exposition ont été déduits d'un niveau seuil d'évaluation du risque et ne devraient pas être interprétés comme des limites de sécurité univoques.

Les individus exposés **NE SONT RAISONNABLEMENT PAS** supposés comme étant avertis, par l'odeur, que le Standard d'Exposition est dépassé.

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés	Pour les liquides et gaz inflammables, une ventilation locale d'extraction ou un système de ventilation pour procédé clos peut être requis.
8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle	
Protection des yeux/du visage.	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Lunettes de sécurité avec protections latérales ▶ Lunettes chimiques.
Protection de la peau	Voir protection Main ci-dessous
Protection des mains / pieds	<p>NOTE: Le produit peut provoquer une sensibilisation de la peau chez les individus prédisposés.</p> <p>Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Ne PAS porter de caoutchouc naturel (gants en latex). <p>Remarque: Le caoutchouc naturel, le néoprène, le PCV peuvent être affectés par les isocyanates.</p>
Protection corporelle	Voir Autre protection ci-dessous
Autres protections	<ul style="list-style-type: none"> · Combinaisons intégrales. · Certains équipements de protection individuelle (EPI) en plastique (par exemple, les gants, les tabliers, les sur-chaussures) ne sont pas recommandés car ils peuvent produire de l'électricité statique.

Protection respiratoire

Respirateur approvisionné en air couvrant tout le visage.

RESENE DUREPOX HARDENER

Respirateur approvisionné en air couvrant tout le visage. Nombre total de CP : 582

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Voir section 12

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Sensible à l'humidité Colourless clear liquid with characteristic odour		
État Physique	liquide	Densité relative (l'eau = 1)	1.05
Odeur	Pas Disponible	Coefficient de partition n-octanol / eau	Pas Disponible
Seuil pour les odeurs	Pas Disponible	Température d'auto-allumage (°C)	439
pH (comme fourni)	Pas Disponible	Température de décomposition	Pas Disponible
Point de fusion / point de congélation (° C)	Pas Disponible	Viscosité (cSt)	Pas Disponible
Point d'ébullition initial et plage d'ébullition (° C)	136	Poids Moléculaire (g/mol)	Pas Disponible
Point d'éclair (°C)	33	goût	Pas Disponible
Taux d'évaporation	Pas Disponible	Propriétés explosives	Pas Disponible
Inflammabilité	Inflammable.	Propriétés oxydantes	Pas Disponible
Limite supérieure d'explosivité	7.3	La tension de surface (dyn/cm or mN/m)	Pas Disponible
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	1.3	Composé volatile (%vol)	38
Pression de vapeur (kPa)	1.0	Groupe du Gaz	Pas Disponible
Hydrosolubilité	Non miscible	pH en solution (1%)	Pas Disponible
Densité de vapeur (Air = 1)	4.0	Composés organiques volatils g/L	343
nanométrique Solubilité	Pas Disponible	Caractéristiques nanométrique particules	Pas Disponible
La taille des particules	Pas Disponible		

9.2. Autres informations

Pas Disponible

SECTION 10 Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Voir section 7.2
10.2. Stabilité chimique	▶ Présence de matériaux incompatibles.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Voir section 7.2
10.4. Conditions à éviter	Voir section 7.2
10.5. Matières incompatibles	Voir section 7.2
10.6. Produits de décomposition dangereux	Voir section 5.3

SECTION 11 Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Inhalé	<p>L'inhalation de vapeurs d'aérosols (brumes ou fumées), générées par le produit durant une manipulation normale, peut être nocive. L'inhalation de vapeur peut provoquer un vertige et une somnolence.</p> <p>La vapeur/brouillard peut être fortement irritante pour les voies respiratoires supérieures et les poumons ; une réponse peut être suffisamment sévère pour produire une bronchite et un œdème pulmonaire.</p> <p>Une dépression du système nerveux central peut inclure un désagrément général, des symptômes d'étourdissement, des maux de tête, des nausées, des effets anesthésiques, des temps de réaction augmentés, un discours indistinct et peut se transformer en inconscience.</p>
---------------	---

RESENE DUREPOX HARDENER

Ingestion	<p>Une ingestion du liquide peut causer une aspiration dans les poumons avec le risque d'une pneumonie chimique ; des conséquences graves peuvent s'ensuivre.</p> <p>Une ingestion accidentelle du matériel peut s'avérer dangereuse; selon des expériences sur des animaux, l'ingestion de moins de 150 grammes serait fatale ou nuirait gravement à la santé de l'individu.</p>																			
Contact avec la peau	<p>Le liquide peut être miscible dans les graisses ou les huiles et peut dégraisser la peau, produisant une réaction cutanée décrite comme dermatite de contact non-allergique.</p> <p>Un contact de la peau avec le matériau peut endommager la santé de l'individu ; des effets systémiques peuvent survenir après une absorption.</p> <p>Le coupures ouvertes, une peau irritée ou abrasive ne devrait pas être exposé à ce produit.</p> <p>Une entrée dans le système sanguin, via par exemple, des coupures, des abrasions ou des lésions, peut produire des blessures systémiques avec des effets nocifs.</p>																			
Yeux	<p>preuves que le produit puisse provoquer une irritation des yeux chez certaines personnes et des dommages aux yeux pendant 24 heures ou plus après l'instillation.</p>																			
Chronique	<p>Sur la base d'expériences animales d'abord, le matériel peut avoir des effets carcinogènes ou mutagènes; selon les informations disponibles, néanmoins, il n'existe actuellement que des données inappropriées pour estimer la situation de manière satisfaisante. Des preuves pratiques montrent que l'inhalation du matériau est capable d'induire une réaction de sensibilisation chez un nombre substantiel d'individus à une fréquence plus élevée que celle attendue de la réponse d'une population normale.</p> <p>Selon des expériences, le contact de la peau avec le matériel peut soit induire une réaction de sensibilisation chez un certain nombre d'individus et/ou engendrer une réaction positive sur les animaux de laboratoire.</p> <p>Il existe suffisamment de preuves pour établir une relation de cause à effet entre l'exposition de l'homme au matériel et un taux de fertilité diminué.</p> <p>Les personnes avec un historique d'asthme ou d'autres problèmes respiratoires ou qui sont connus comme étant sensibilisées ne devraient pas être engagées dans des travaux impliquant la manipulation d'isocyanates.</p>																			
RESENE DUREPOX HARDENER	<table border="1"> <thead> <tr> <th>TOXICITÉ</th> <th>IRRITATION</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Pas Disponible</td> <td>Pas Disponible</td> </tr> </tbody> </table>	TOXICITÉ	IRRITATION	Pas Disponible	Pas Disponible															
TOXICITÉ	IRRITATION																			
Pas Disponible	Pas Disponible																			
CALCIUM (OXYDE DE)	<table border="1"> <thead> <tr> <th>TOXICITÉ</th> <th>IRRITATION</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Dermique (rat) LD50: >2000 mg/kg^[1]</td> <td>Peau: effet nocif observé (irritant)^[1]</td> </tr> <tr> <td>Inhalation(Rat) LC50; >3 mg/l4h^[1]</td> <td>Yeux: effet nocif observé (dommages irréversibles)^[1]</td> </tr> <tr> <td>Oral(Rat) LD50; >2000 mg/kg^[1]</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	TOXICITÉ	IRRITATION	Dermique (rat) LD50: >2000 mg/kg ^[1]	Peau: effet nocif observé (irritant) ^[1]	Inhalation(Rat) LC50; >3 mg/l4h ^[1]	Yeux: effet nocif observé (dommages irréversibles) ^[1]	Oral(Rat) LD50; >2000 mg/kg ^[1]												
TOXICITÉ	IRRITATION																			
Dermique (rat) LD50: >2000 mg/kg ^[1]	Peau: effet nocif observé (irritant) ^[1]																			
Inhalation(Rat) LC50; >3 mg/l4h ^[1]	Yeux: effet nocif observé (dommages irréversibles) ^[1]																			
Oral(Rat) LD50; >2000 mg/kg ^[1]																				
toluène	<table border="1"> <thead> <tr> <th>TOXICITÉ</th> <th>IRRITATION</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Dermique (lapin) LD50: 12124 mg/kg^[2]</td> <td>Eye (rabbit): 2mg/24h - SEVERE</td> </tr> <tr> <td>Inhalation(Rat) LC50; >13350 ppm4h^[2]</td> <td>Eye (rabbit):0.87 mg - mild</td> </tr> <tr> <td>Oral(Rat) LD50; 636 mg/kg^[2]</td> <td>Eye (rabbit):100 mg/30sec - mild</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Peau: aucun effet nocif observé (non irritant)^[1]</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Peau: effet nocif observé (irritant)^[1]</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Skin (rabbit):20 mg/24h-moderate</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Skin (rabbit):500 mg - moderate</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Yeux: effet nocif observé (irritant)^[1]</td> </tr> </tbody> </table>	TOXICITÉ	IRRITATION	Dermique (lapin) LD50: 12124 mg/kg ^[2]	Eye (rabbit): 2mg/24h - SEVERE	Inhalation(Rat) LC50; >13350 ppm4h ^[2]	Eye (rabbit):0.87 mg - mild	Oral(Rat) LD50; 636 mg/kg ^[2]	Eye (rabbit):100 mg/30sec - mild		Peau: aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1]		Peau: effet nocif observé (irritant) ^[1]		Skin (rabbit):20 mg/24h-moderate		Skin (rabbit):500 mg - moderate		Yeux: effet nocif observé (irritant) ^[1]	
TOXICITÉ	IRRITATION																			
Dermique (lapin) LD50: 12124 mg/kg ^[2]	Eye (rabbit): 2mg/24h - SEVERE																			
Inhalation(Rat) LC50; >13350 ppm4h ^[2]	Eye (rabbit):0.87 mg - mild																			
Oral(Rat) LD50; 636 mg/kg ^[2]	Eye (rabbit):100 mg/30sec - mild																			
	Peau: aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1]																			
	Peau: effet nocif observé (irritant) ^[1]																			
	Skin (rabbit):20 mg/24h-moderate																			
	Skin (rabbit):500 mg - moderate																			
	Yeux: effet nocif observé (irritant) ^[1]																			
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	<table border="1"> <thead> <tr> <th>TOXICITÉ</th> <th>IRRITATION</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Dermique (rat) LD50: >2000 mg/kg^[1]</td> <td>Eye (rabbit) 230 mg mild</td> </tr> <tr> <td>Oral(Rat) LD50; 3739 mg/kg^[2]</td> <td>Eye (rabbit) 500 mg/24 h. - mild</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Peau: aucun effet nocif observé (non irritant)^[1]</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Skin (rabbit) 500 mg open - mild</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Yeux: aucun effet nocif observé (non irritant)^[1]</td> </tr> </tbody> </table>	TOXICITÉ	IRRITATION	Dermique (rat) LD50: >2000 mg/kg ^[1]	Eye (rabbit) 230 mg mild	Oral(Rat) LD50; 3739 mg/kg ^[2]	Eye (rabbit) 500 mg/24 h. - mild		Peau: aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1]		Skin (rabbit) 500 mg open - mild		Yeux: aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1]							
TOXICITÉ	IRRITATION																			
Dermique (rat) LD50: >2000 mg/kg ^[1]	Eye (rabbit) 230 mg mild																			
Oral(Rat) LD50; 3739 mg/kg ^[2]	Eye (rabbit) 500 mg/24 h. - mild																			
	Peau: aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1]																			
	Skin (rabbit) 500 mg open - mild																			
	Yeux: aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1]																			
Diisocyanate d'hexane-1,6-diyle homopolymérisé	<table border="1"> <thead> <tr> <th>TOXICITÉ</th> <th>IRRITATION</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Dermique (rat) LD50: >2000 mg/kg^[1]</td> <td>Skin (rabbit): 500 mg - moderate</td> </tr> <tr> <td>Inhalation(Rat) LC50; 0.052-0.5 mg/L4h^[1]</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Oral(Rat) LD50; >2000 mg/kg^[1]</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	TOXICITÉ	IRRITATION	Dermique (rat) LD50: >2000 mg/kg ^[1]	Skin (rabbit): 500 mg - moderate	Inhalation(Rat) LC50; 0.052-0.5 mg/L4h ^[1]		Oral(Rat) LD50; >2000 mg/kg ^[1]												
TOXICITÉ	IRRITATION																			
Dermique (rat) LD50: >2000 mg/kg ^[1]	Skin (rabbit): 500 mg - moderate																			
Inhalation(Rat) LC50; 0.052-0.5 mg/L4h ^[1]																				
Oral(Rat) LD50; >2000 mg/kg ^[1]																				
1,6-diisocyanatohexane	<table border="1"> <thead> <tr> <th>TOXICITÉ</th> <th>IRRITATION</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Dermique (lapin) LD50: 593 mg/kg^[2]</td> <td>Peau: aucun effet nocif observé (non irritant)^[1]</td> </tr> <tr> <td>Inhalation(Rat) LC50; 0.06 mg/L4h^[2]</td> <td>Peau: effet nocif observé (irritant)^[1]</td> </tr> <tr> <td>Oral(Souris) LD50; 350 mg/kg^[2]</td> <td>Yeux: effet nocif observé (irritant)^[1]</td> </tr> </tbody> </table>	TOXICITÉ	IRRITATION	Dermique (lapin) LD50: 593 mg/kg ^[2]	Peau: aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1]	Inhalation(Rat) LC50; 0.06 mg/L4h ^[2]	Peau: effet nocif observé (irritant) ^[1]	Oral(Souris) LD50; 350 mg/kg ^[2]	Yeux: effet nocif observé (irritant) ^[1]											
TOXICITÉ	IRRITATION																			
Dermique (lapin) LD50: 593 mg/kg ^[2]	Peau: aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1]																			
Inhalation(Rat) LC50; 0.06 mg/L4h ^[2]	Peau: effet nocif observé (irritant) ^[1]																			
Oral(Souris) LD50; 350 mg/kg ^[2]	Yeux: effet nocif observé (irritant) ^[1]																			

RESENE DUREPOX HARDENER

Légende:	1 Valeur obtenue substances Europe de l'ECHA enregistrés de -. Toxicité aiguë 2 Valeur obtenue à partir de la fiche signalétique du fabricant, sauf les données spécifiées soient extraites du RTECS - Registre des effets toxiques des substances chimiques
ACÉTATE DE 2-MÉTHOXY-1-MÉTHYLÉTHYLE	Le produit peut être irritant pour les yeux, un contact prolongé causant une inflammation.
DIISOCYANATE D'HEXANE-1,6-DIYLE HOMOPOLYMÉRISÉ	Le produit peut produire une irritation modérée des yeux aboutissant à une inflammation.
RESENE DUREPOX HARDENER & CALCIUM (OXYDE DE) & ACÉTATE DE 2-MÉTHOXY-1-MÉTHYLÉTHYLE & 1,6-DIISOCYANATOHEXANE	Des symptômes de type asthmatique peuvent persister pendant des mois, voire des années, après la fin de l'exposition à la substance.
RESENE DUREPOX HARDENER & DIISOCYANATE D'HEXANE-1,6-DIYLE HOMOPOLYMÉRISÉ & 1,6-DIISOCYANATOHEXANE	Les informations suivantes concernent les allergènes de contact en tant que groupe et ne sont pas forcément spécifiques à ce produit. Les vapeurs d'isocyanates sont irritantes pour les voies respiratoires et peuvent causer leurs inflammations, avec un cornage, un halètement, une détresse sévère, et même une perte de conscience et des fluides dans les poumons.
RESENE DUREPOX HARDENER & ACÉTATE DE 2-MÉTHOXY-1-MÉTHYLÉTHYLE	Pour les éthers de propylène glycol (EPG) : Les éthers de propylène glycol courants sont notamment le butyl propylène glycol (BPG), le dipropylène glycol n-butyl éther (DPGnBE), l'acétate de dipropylène glycol méthyl éther (DPGMEA) et le méthyl éthoxy propanol (TPGME). Des tests sur une grande variété d'éthers de propylène glycol ont montré que les éthers dérivés du propylène glycol sont moins toxiques que d'autres éthers de la famille éthylénique.
RESENE DUREPOX HARDENER & TOLUÈNE	Pour le toluène : Toxicité aiguë : Les individus exposés à des niveaux élevés de toluène pendant une courte période de temps connaissent des effets indésirables sur le système nerveux central sous diverses formes allant de migraines à de l'intoxication, des convulsions, la narcose (sommolence) et le décès.
TOLUÈNE & ACÉTATE DE 2-MÉTHOXY-1-MÉTHYLÉTHYLE & DIISOCYANATE D'HEXANE-1,6-DIYLE HOMOPOLYMÉRISÉ	Le produit peut causer une irritation de la peau après une exposition prolongée ou répétée et peut produire au contact de la peau des rougeurs, des tuméfactions, une production de vésicules, la formation d'écaillies et un épaississement de la peau.
ACÉTATE DE 2-MÉTHOXY-1-MÉTHYLÉTHYLE & DIISOCYANATE D'HEXANE-1,6-DIYLE HOMOPOLYMÉRISÉ & 1,6-DIISOCYANATOHEXANE	Aucune donnée toxicologique aiguë significative n'a été identifiée lors de la recherche bibliographique.
DIISOCYANATE D'HEXANE-1,6-DIYLE HOMOPOLYMÉRISÉ & 1,6-DIISOCYANATOHEXANE	Une attention particulière est attirée sur la diathèse dite atopique qui se caractérise par une sensibilité accrue à la rhinite allergique, à l'asthme bronchique allergique et à l'eczéma atopique (neurodermatite) qui est associée à une augmentation de la synthèse des IgE. Les alvéolites allergiques exogènes sont introduit principalement par des immuno-complexes allergènes spécifiques de type IgG ; les réactions à médiations cellulaires (lymphocytes T) peuvent être impliqués.

toxicité aiguë	✓	Cancérogénicité	✗
Irritation / corrosion	✓	reproducteur	✓
Lésions oculaires graves / irritation	✗	STOT - exposition unique	✓
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	✓	STOT - exposition répétée	✓
Mutagénéité	✗	risque d'aspiration	✓

Légende: ✗ – Les données pas disponibles ou ne remplit pas les critères de classification
✓ – Données nécessaires à la classification disponible

11.2 Informations sur les autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune preuve de propriétés perturbatrices endocriniennes n'a été trouvée dans la littérature actuelle.

11.2.2. Autres informations

Voir La Section 11.1

SECTION 12 Informations écologiques

12.1. Toxicité

RESENE DUREPOX HARDENER	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible

CALCIUM (OXYDE DE)	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	LC50	96h	Poisson	50.6mg/l	2
	EC50	72h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	>14mg/l	2

Continued...

RESENE DUREPOX HARDENER

	EC50	48h	crustacés	49.1mg/l	2
	NOEC(ECx)	72h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	14mg/l	2
toluène	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	EC50	72h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	12.5mg/L	4
	LC50	96h	Poisson	5-35mg/l	4
	EC50	48h	crustacés	3.78mg/L	5
	NOEC(ECx)	168h	crustacés	0.74mg/l	2
	EC50	96h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	>376.71mg/L	4
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	EC50	72h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	>1000mg/l	2
	LC50	96h	Poisson	100-180mg/l	2
	EC50	48h	crustacés	373mg/l	2
	NOEC(ECx)	336h	Poisson	47.5mg/l	2
Diisocyanate d'hexane-1,6-diyle homopolymérisé	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	LC50	96h	Poisson	>100mg/l	Pas Disponible
	EC50(ECx)	48h	crustacés	>100mg/l	Pas Disponible
	EC50	72h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	>1000mg/l	Pas Disponible
1,6-diisocyanatohexane	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	EC0(ECx)	24h	crustacés	<0.33mg/l	1
	EC50	72h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	>77.4mg/l	2
	LC50	96h	Poisson	22mg/l	1
Légende:	<i>Extrait de 1. Données de toxicité de IUCLID 2. Substances enregistrées par ECHA en Europe - informations ecotoxicologiques - Toxicité aquatique 4. Base de données ECOTOX de l'Agence de protection de l'environnement (EPA) des Etats-Unis- Données de toxicité aquatique 5. Données d'évaluation des risques aquatiques ECETOC 6. NITE (Japon) - Données de bioconcentration 7. METI (Japon) - Données de bioconcentration</i>				

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

NE PAS PERMETTRE au produit d'entrer en contact avec les eaux de surface ou les zones intertidales en-dessous de la moyenne de la marque supérieure.

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

12.2. Persistance et dégradabilité

Composant	Persistance: Eau/Sol	Persistance: l'air
toluène	BAS (La demi-vie = 28 journées)	BAS (La demi-vie = 4.33 journées)
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	BAS (La demi-vie = 56 journées)	BAS (La demi-vie = 1.7 journées)
Diisocyanate d'hexane-1,6-diyle homopolymérisé	HAUT	HAUT
1,6-diisocyanatohexane	BAS	BAS

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Composant	Bioaccumulation
toluène	BAS (BCF = 90)
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	BAS (BCF = 2)
Diisocyanate d'hexane-1,6-diyle homopolymérisé	BAS (LogKOW = 7.5795)
1,6-diisocyanatohexane	BAS (LogKOW = 3.1956)

12.4. Mobilité dans le sol

Composant	Mobilité
toluène	BAS (Log KOC = 268)
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	HAUT (Log KOC = 1)
Diisocyanate d'hexane-1,6-diyle homopolymérisé	BAS (Log KOC = 18560000)
1,6-diisocyanatohexane	BAS (Log KOC = 5864)

RESENE DUREPOX HARDENER

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

	P	B	T
Des données disponibles	non disponible	non disponible	non disponible
PBT	✗	✗	✗
vPvB	✗	✗	✗
Critères PBT remplies?	non		
vPvB	non		

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune preuve de propriétés perturbatrices endocriniennes n'a été trouvée dans la littérature actuelle.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune preuve de propriétés d'épuisement de l'ozone n'a été trouvée dans la littérature actuelle.

SECTION 13 Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Elimination du produit / emballage	<ul style="list-style-type: none"> Les conteneurs peuvent encore présenter un danger / danger chimique lorsqu'ils sont vides. Les législations concernant les exigences pour l'élimination des déchets peuvent être différentes suivant les pays, régions ou/ou territoires. NE PAS permettre à l'eau provenant du lavage ou de l'équipement de pénétrer dans les conduits d'eau. Recycler autant que possible.
Options de traitement des déchets	Pas Disponible
Options d'élimination par les égouts	Pas Disponible

SECTION 14 Informations relatives au transport

Etiquettes nécessaires

	
Polluant marin	aucun

Transport par terre (ADR-RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	1263												
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	PEINTURES (y compris peintures, laques, émaux, couleurs, shellac, vernis, cirages, encaustiques, enduits d'apprêt et bases liquides pour laques) ou MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES (y compris solvants et diluants pour peintures) (ayant un point d'éclair inférieur à 23 °C et visqueux selon 2.2.3.1.4) (pression de vapeur à 50 °C inférieure ou égale à 110 kPa); Peinture (y compris la peinture, la laque, l'émail, la tache, la gomme en gode												
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	<table border="1"> <tr> <td>classe</td> <td>3</td> </tr> <tr> <td>Danger subsidiaire</td> <td>N'est pas applicable</td> </tr> </table>	classe	3	Danger subsidiaire	N'est pas applicable								
classe	3												
Danger subsidiaire	N'est pas applicable												
14.4. Groupe d'emballage	III												
14.5. Dangers pour l'environnement	N'est pas applicable												
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	<table border="1"> <tr> <td>Identification du risque (Kemler)</td> <td>30</td> </tr> <tr> <td>Code de classification</td> <td>F1</td> </tr> <tr> <td>Etiquette de danger</td> <td>3</td> </tr> <tr> <td>Dispositions particulières</td> <td>163 367 650</td> </tr> <tr> <td>quantité limitée</td> <td>5 L</td> </tr> <tr> <td>Code tunnel de restriction</td> <td>D/E</td> </tr> </table>	Identification du risque (Kemler)	30	Code de classification	F1	Etiquette de danger	3	Dispositions particulières	163 367 650	quantité limitée	5 L	Code tunnel de restriction	D/E
Identification du risque (Kemler)	30												
Code de classification	F1												
Etiquette de danger	3												
Dispositions particulières	163 367 650												
quantité limitée	5 L												
Code tunnel de restriction	D/E												

Transport aérien (ICAO-IATA / DGR)

14.1. Numéro ONU	1263		
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	PEINTURES (y compris peintures, laques, émaux, couleurs, shellac, vernis, cirages, encaustiques, enduits d'apprêt et bases liquides pour laques) ou MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES (y compris solvants et diluants pour peintures) (ayant un point d'éclair inférieur à 23 °C et visqueux selon 2.2.3.1.4) (pression de vapeur à 50 °C inférieure ou égale à 110 kPa); Peinture (y compris la peinture, la laque, l'émail, la tache, la gomme en gode		
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	<table border="1"> <tr> <td>Classe ICAO/IATA</td> <td>3</td> </tr> </table>	Classe ICAO/IATA	3
Classe ICAO/IATA	3		

RESENE DUREPOX HARDENER

	ICAO / IATA Danger subsidiaire	N'est pas applicable
	Code ERG	3L
14.4. Groupe d'emballage	III	
14.5. Dangers pour l'environnement	N'est pas applicable	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Dispositions particulières	A3 A72 A192
	Instructions d'emballage pour cargo uniquement	366
	Maximum Qté / Paquet pour cargo uniquement	220 L
	Instructions d'emballage pour cargo et vaisseaux passagers	355
	Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet	60 L
	Qté de paquets limités dans avion passager et de cargaison	Y344
	Quantité Limitée Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet	10 L

Transport maritime (IMDG-Code / GGVSee)

14.1. Numéro ONU	1263	
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Peinture (y compris la peinture, la laque, l'émail, la tache, la gomme en gode; PEINTURES (y compris peintures, laques, émaux, couleurs, shellac, vernis, cirages, encaustiques, enduits d'apprêt et bases liquides pour laques) ou MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES (y compris solvants et diluants pour peintures) (ayant un point d'éclair inférieur à 23 °C et visqueux selon 2.2.3.1.4) (pression de vapeur à 50 °C inférieure ou égale à 110 kPa)	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Classe IMDG	3
	IMDG Danger subsidiaire	N'est pas applicable
14.4. Groupe d'emballage	III	
14.5. Dangers pour l'environnement	N'est pas applicable	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	N° EMS	F-E , S-E
	Dispositions particulières	163 223 367 955
	Quantités limitées	5 L

Le transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU	1263	
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Peinture (y compris la peinture, la laque, l'émail, la tache, la gomme en gode; PEINTURES (y compris peintures, laques, émaux, couleurs, shellac, vernis, cirages, encaustiques, enduits d'apprêt et bases liquides pour laques) ou MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES (y compris solvants et diluants pour peintures) (ayant un point d'éclair inférieur à 23 °C et visqueux selon 2.2.3.1.4) (pression de vapeur à 50 °C inférieure ou égale à 110 kPa)	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	3	N'est pas applicable
14.4. Groupe d'emballage	III	
14.5. Dangers pour l'environnement	N'est pas applicable	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Code de classification	F1
	Dispositions particulières	163; 367; 650
	Quantités Limitées	5 L
	Équipement requis	PP, EX, A
	Feu cônes nombre	0

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

14.7.1. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

N'est pas applicable

14.7.2. Transport en vrac conformément à l'annexe V et MARPOL Code IMSBC

Nom du produit	Grouper
CALCIUM (OXYDE DE)	Pas Disponible
toluène	Pas Disponible
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	Pas Disponible
Diisocyanate d'hexane-1,6-diyle homopolymérisé	Pas Disponible
1,6-diisocyanatohexane	Pas Disponible
reaction mass of ethylbenzene and xylene	Pas Disponible

RESENE DUREPOX HARDENER

14.7.3. Transport en vrac conformément aux dispositions du Code IGC

Nom du produit	Type de navire
CALCIUM (OXYDE DE)	Pas Disponible
toluène	Pas Disponible
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	Pas Disponible
Diisocyanate d'hexane-1,6-diyle homopolymérisé	Pas Disponible
1,6-diisocyanatohexane	Pas Disponible
reaction mass of ethylbenzene and xylene	Pas Disponible

SECTION 15 Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

CALCIUM (OXYDE DE) Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques

Inventaire européen CE

UE Liste récapitulative des indicatifs Valeurs limites d'exposition (VLEIP)

Union européenne - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)

Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) en France - Substances chimiques

toluène Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) - Agents classifiés par les monographies de CIRC - N'est pas classé comme produit cancérigène

Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques

Inventaire européen CE

Le guide des marchandises dangereuses d'Eurotunnel 2021

L'Union européenne (UE) Règlement (CE) N ° 1272/2008 relatif à la Classification, à l'Étiquetage et à l'Emballage des Substances et des Mélanges - Annexe VI

Projet d'empreinte chimique - Liste des produits chimiques préoccupants

Règlement REACH (CE) n ° 1907/2006 de l'UE - Annexe XVII - Restrictions à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances, mélanges et articles dangereux

UE Liste récapitulative des indicatifs Valeurs limites d'exposition (VLEIP)

Union européenne - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)

UNION européenne Agence Européenne des produits Chimiques (ECHA) Plan d'Action continu Communautaire (CoRAP) Liste des Substances

Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) en France - Substances chimiques

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques

Inventaire européen CE

Le guide des marchandises dangereuses d'Eurotunnel 2021

L'Union européenne (UE) Règlement (CE) N ° 1272/2008 relatif à la Classification, à l'Étiquetage et à l'Emballage des Substances et des Mélanges - Annexe VI

Projet d'empreinte chimique - Liste des produits chimiques préoccupants

Règlement de l'UE REACH (CE) n ° 1907/2006 - Annexe XVII (Annexe 6) Perturbateurs endocriniens : Catégorie 1B

Règlement REACH (CE) n ° 1907/2006 de l'UE - Annexe XVII - Restrictions à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances, mélanges et articles dangereux

UE Liste récapitulative des indicatifs Valeurs limites d'exposition (VLEIP)

Union européenne - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)

Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) en France - Substances chimiques

Diisocyanate d'hexane-1,6-diyle homopolymérisé Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Inventaire européen CE

UNION européenne Agence Européenne des produits Chimiques (ECHA) Plan d'Action continu Communautaire (CoRAP) Liste des Substances

1,6-diisocyanatohexane Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques

Inventaire européen CE

Le guide des marchandises dangereuses d'Eurotunnel 2021

L'Union européenne (UE) Règlement (CE) N ° 1272/2008 relatif à la Classification, à l'Étiquetage et à l'Emballage des Substances et des Mélanges - Annexe VI

Règlement REACH (CE) n ° 1907/2006 de l'UE - Annexe XVII - Restrictions à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances, mélanges et articles dangereux

Union européenne - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)

Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) en France - Substances chimiques

Informations Réglementaires Supplémentaires

N'est pas applicable

Cette fiche de données de sécurité est conforme à la législation européenne suivante et de ses adaptations - dans la mesure applicable - : les directives 98/24 / CE, - 92/85 / CEE, - 94/33 / CE, - 2008/98 / CE, - 2010/75 / UE; Règlement (UE) 2020/878; Règlement (CE) n ° 1272/2008 mis à jour par ATPs.

Informations Selon 2012/18 / UE (SEVESO III):

Seveso Catégorie

P5a, P5b, P5c

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

RESENE DUREPOX HARDENER

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur pour la substance oule mélange.

RÉSUMÉ ECHA

Composant	Numéro CAS	Numéro index	ECHA Dossier
CALCIUM (OXYDE DE)	1305-78-8	Pas Disponible	Pas Disponible

l'harmonisation (C & L Inventaire)	Classe de danger et catégorie de code (s)	Code de pictogrammes Mention d'avertissement (s)	Code de Hazard Statement (s)
1	Skin Irrit. 2; Eye Dam. 1; STOT SE 3	GHS05; Dgr	H315; H318; H335
2	Eye Dam. 1; STOT SE 3; Acute Tox. 4; Skin Corr. 1C; STOT SE 1; Acute Tox. 4; STOT RE 1	GHS05; Dgr; GHS06; GHS08	H318; H335; H302; H314; H370; H317; H372; H312

1 Code Harmonisation = La classification la plus répandue. Code de l'harmonisation = 2 La classification la plus stricte.

Composant	Numéro CAS	Numéro index	ECHA Dossier
toluène	108-88-3	601-021-00-3	Pas Disponible

l'harmonisation (C & L Inventaire)	Classe de danger et catégorie de code (s)	Code de pictogrammes Mention d'avertissement (s)	Code de Hazard Statement (s)
1	Flam. Liq. 2; Asp. Tox. 1; Skin Irrit. 2; STOT SE 3; Repr. 2; STOT RE 2	GHS08; GHS02; Dgr	H225; H304; H315; H336; H361; H373
2	Flam. Liq. 2; Asp. Tox. 1; Skin Irrit. 2; STOT SE 3; Eye Irrit. 2; Aquatic Chronic 2; STOT SE 3; Repr. 1A; Acute Tox. 4; STOT RE 1; Acute Tox. 4; STOT SE 1; Skin Sens. 1; Muta. 1B; Carc. 1A	GHS08; Dgr; GHS09; GHS01; GHS06; GHS05	H225; H304; H315; H336; H411; H362; H335; H372; H301; H332; H360; H370; H228; H318; H340; H350

1 Code Harmonisation = La classification la plus répandue. Code de l'harmonisation = 2 La classification la plus stricte.

Composant	Numéro CAS	Numéro index	ECHA Dossier
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	603-064-00-3 607-195-00-7 603-106-00-0	Pas Disponible

l'harmonisation (C & L Inventaire)	Classe de danger et catégorie de code (s)	Code de pictogrammes Mention d'avertissement (s)	Code de Hazard Statement (s)
1	Flam. Liq. 3; STOT SE 3	GHS07; GHS02; Wng	H226; H336
2	STOT SE 3; STOT SE 3; STOT SE 3; Eye Irrit. 2; Acute Tox. 4; Acute Tox. 3; Flam. Liq. 2	GHS02; GHS08; GHS03; GHS06; Dgr	H336; H371; H335; H319; H331; H225
1	Flam. Liq. 3	GHS02; Wng	H226
2	STOT SE 3; Eye Dam. 1; STOT SE 3; Acute Tox. 4; Skin Irrit. 2; STOT RE 2; Repr. 1B; Skin Sens. 1; Flam. Liq. 2	GHS02; GHS03; GHS05; Dgr; GHS08	H336; H319; H335; H302; H315; H373; H360; H317; H225
1	Flam. Liq. 3	GHS02; Wng	H226
2	Flam. Liq. 2	GHS02; Wng	H225
1	Flam. Liq. 3; Skin Irrit. 2; Eye Dam. 1; STOT SE 3; Repr. 1B	GHS02; GHS08; GHS05; Dgr	H226; H315; H318; H335; H360
2	Skin Irrit. 2; Eye Dam. 1; STOT SE 3; STOT SE 3; Repr. 1B; STOT RE 2; Flam. Liq. 2	GHS02; GHS08; GHS05; Dgr	H315; H318; H335; H370; H360D; H336; H225

1 Code Harmonisation = La classification la plus répandue. Code de l'harmonisation = 2 La classification la plus stricte.

Composant	Numéro CAS	Numéro index	ECHA Dossier
Diisocyanate d'hexane-1,6-diyle homopolymérisé	28182-81-2	Pas Disponible	Pas Disponible

l'harmonisation (C & L Inventaire)	Classe de danger et catégorie de code (s)	Code de pictogrammes Mention d'avertissement (s)	Code de Hazard Statement (s)
1	Skin Sens. 1	GHS07; Wng	H317
2	Skin Sens. 1; STOT SE 3; Skin Irrit. 2; Resp. Sens. 1; Eye Dam. 1; Acute Tox. 1; Aquatic Chronic 2; Acute Tox. 4; STOT SE 3; STOT RE 2	GHS08; Dgr; GHS06; GHS09	H317; H335; H315; H319; H334; H330; H411; H302; H336; H373

1 Code Harmonisation = La classification la plus répandue. Code de l'harmonisation = 2 La classification la plus stricte.

Composant	Numéro CAS	Numéro index	ECHA Dossier
1,6-diisocyanatohexane	822-06-0	615-011-00-1	Pas Disponible

l'harmonisation (C & L Inventaire)	Classe de danger et catégorie de code (s)	Code de pictogrammes Mention d'avertissement (s)	Code de Hazard Statement (s)
1	Acute Tox. 4; Skin Irrit. 2; Skin Sens. 1; Eye Irrit. 2; Acute Tox. 1; Resp. Sens. 1; STOT SE 3	GHS08; GHS06; Dgr	H302; H315; H317; H319; H330; H334; H335
2	Skin Sens. 1; Resp. Sens. 1; STOT SE 3; Acute Tox. 4; Acute Tox. 1; Skin Corr. 1C; Eye Dam. 1; Aquatic Chronic 3; Acute Tox. 3	GHS08; GHS06; Dgr; GHS05; GHS09	H317; H334; H335; H302; H330; H314; H318; H412; H311

1 Code Harmonisation = La classification la plus répandue. Code de l'harmonisation = 2 La classification la plus stricte.

RESENE DUREPOX HARDENER

Inventaire national	Statut
Australie - AIC / Australie non-utilisation industrielle	Oui
Canada - DSL	Oui
Canada - NDSL	Non (CALCIUM (OXYDE DE); toluène; 1,6-diisocyanatohexane; reaction mass of ethylbenzene and xylene)
Chine - IECSC	Oui
Europe - EINEC / ELINCS / NLP	Oui
Japon - ENCS	Oui
Corée - KECI	Oui
Nouvelle-Zélande - NZIoC	Oui
Philippines - PICCS	Oui
É.-U.A. - TSCA	Oui
Taiwan - TCSI	Oui
Mexique - INSQ	Non (Diisocyanate d'hexane-1,6-diyle homopolymérisé)
Vietnam - NCI	Oui
Russie - FBEPH	Oui
Légende:	<i>Oui = Tous les ingrédients figurent dans l'inventaire Non = Un ou plusieurs des ingrédients répertoriés dans le CAS ne figurent pas dans l'inventaire. Ces ingrédients peuvent être exemptés ou devront être enregistrés.</i>

SECTION 16 Autres informations

date de révision	26/04/2024
date initiale	20/02/2020

Codes pleins de risques de texte et de danger

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H228	Matière solide inflammable.
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H331	Toxique par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H340	Peut induire des anomalies génétiques .
H350	Peut provoquer le cancer .
H360	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus .
H360D	Peut nuire au fœtus.
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus .
H362	Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes .
H371	Risque présumé d'effets graves pour les organes .
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Résumé de la version SDS

Version	Date de mise à jour	Sections mises à jour
2.7	25/04/2024	Identification des dangers - Classification

autres informations

À partir du 24 août 2023, une formation adéquate est requise avant toute utilisation industrielle ou professionnelle.

La classification de la préparation et de ses composants individuels est basée sur des sources officielles et faisant autorité, ainsi que sur un examen indépendant par le comité de classification de Chemwatch en utilisant des références bibliographiques disponibles.

La fiche de données de sécurité (SDS) est un outil de communication des dangers et doit être utilisée pour aider à l'évaluation des risques.

Pour des conseils détaillés sur les équipements de protection individuels, se référer aux standards CEN de l'UE suivants :

EN 166 - Protection individuelle des yeux

EN 340 - Vêtements de protection

RESENE DUREPOX HARDENER

EN 374 - Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes.

Définitions et abréviations

- PC - TWA: Concentration admissible - Moyenne pondérée dans le temps
- PC - STEL: Concentration admissible - Limite d'exposition à court terme
- IARC: Centre international de recherche sur le cancer
- ACGIH: Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
- STEL: Limite d'exposition à court terme
- TEEL: Limite d'exposition d'urgence temporaire.
- IDLH: Concentrations immédiatement dangereuses pour la vie ou la santé
- ES: Norme d'exposition
- OSF: Facteur de sécurité contre les odeurs
- NOAEL: Niveau sans effet indésirable observé
- LOAEL: Niveau le plus bas d'effets indésirables observés
- TLV: valeur limite du seuil
- LOD: Limite de détection
- OTV: Valeur seuil de l'odeur
- BCF: Facteurs de bioconcentration
- BEI: Indice d'exposition biologique
- DNEL: Niveau sans effet dérivé
- PNEC: Concentration prédite sans effet

- AIIC: Inventaire australien des produits chimiques industriels
- DSL: Liste des substances domestiques
- NDSL: Liste des substances non domestiques
- IECSC: Inventaire des substances chimiques existantes en Chine
- EINECS: Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes
- ELINCS: Liste Européenne des Substances Chimiques Notifiées
- NLP: Non plus des polymères
- ENCS: Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles
- KECI: Inventaire coréen des produits chimiques existants
- NZIoC: Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle-Zélande
- PICCS: Inventaire philippin des produits et substances chimiques
- TSCA: loi sur le contrôle des substances toxiques
- TCSI: Inventaire des substances chimiques de Taïwan
- INSQ: Inventaire national des substances chimiques
- NCI: Inventaire national des produits chimiques
- FBEPH: Registre russe des substances chimiques et biologiques potentiellement dangereuses

Classification et procédure utilisée pour dériver la classification des mélanges selon le règlement (EC) 1272/2008 [CLP]

Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP] et modifications	Procédure de classification
Liquides inflammables, catégorie de danger 3, H226	Sur la base de données de test
Danger par aspiration, catégorie de danger 1, H304	Méthode de calcul
Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2, H315	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée, catégories de danger 1, H317	Méthode de calcul
Toxicité aiguë (par inhalation), catégories de danger 4, H332	Jugement d'expert
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 3 (irritation des voies respiratoires), H335	Jugement d'expert
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique, catégorie de danger 3, Effets narcotiques, H336	Méthode de calcul
TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION Catégorie 2, H361d	Méthode de calcul
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie de danger 2, H373	Méthode de calcul
, EUH204	Méthode de calcul

Alimenté par AuthorITe, de Chemwatch.